

<p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu - CONSEIL D'ECOLE – Jeudi 24 février 2022.</b></p>
---

Etaient présents :

***Equipe enseignante :***

Mlle Herlin, Mme Montois, Mme Ostrowski, M. Duwez, M. Coget, M. Servoin

***Municipalités :***

M. Faure, Mme Gilleron (Vendegies)

Mme Dupart, Mme Desombreux (Sommaing)

***Parents :***

Mme Quiquempoix, Mme Carion, Mme Deret, M. Geneau, Mme Dupont, Mme Reverberi,

Excusées : Mlle Lesne, Mlle Robin, Mme Dauchez, Mme Douvry

### **1- Remerciements.**

L'équipe enseignante tient à remercier la Municipalité de Vendegies et l'Association des Parents d'Elèves pour les décorations de Noël mises en place aux abords de l'école, ainsi que pour les distributions de brioches et de friandises à l'ensemble des élèves.

Merci à l'APE, qui, malgré les contraintes sanitaires, a réussi à maintenir le spectacle et le marché de Noël. Merci également pour l'achat de poubelles de tri, pour chacune de nos classes.

Nous tenons également à remercier l'ensemble de l'équipe municipale pour le nettoyage et la désinfection régulière des classes, ainsi que pour le salage des cours de récréation et des entrées de l'école.

Merci également pour le transfert et l'installation du matériel scolaire dans les nouvelles salles de classe. Les collègues ont ainsi pu prendre possession de leurs nouveaux locaux, dans de bonnes conditions.

Merci à Mme Carion, qui a proposé deux manifestations importantes pour l'école :

- le « Permis vélo », qui s'est déroulé ce jeudi 24 février et qui concernait les classes de CE-CM.

Merci à la municipalité, pour la mise à disposition de la salle du Lonny.

- « Apprendre à porter secours », une action qui aura lieu les 7 et 8 avril et qui concernera l'ensemble des élèves de l'école.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des parents de l'école pour leur réactivité à faire tester leurs enfants tout au long de cette période où les recommandations sanitaires étaient rigoureuses.

- **Etat des effectifs.**

A ce jour, notre école compte 128 élèves (52 maternelles et 76 élémentaires).

Répartition par niveau et par classe :

<b>Maternelle : 52</b>				<b>Elémentaire : 76</b>				
<b>TPS</b> (nés 19)	<b>PS</b> (nés 18)	<b>MS</b> (nés 17)	<b>GS</b> (nés 16)	<b>CP</b> (nés 15)	<b>CE1</b> (nés 14)	<b>CE2</b> (nés 13)	<b>CM1</b> (nés 12)	<b>CM2</b> (nés 11)
<b>8</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>13</b>

<b>Classe 1</b>		<b>Classe 2</b>		<b>Classe 3</b>	<b>Classe 4</b>		<b>Classe 5</b>	
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8	16	14	14	23	14	16	10	13
<b>23</b>		<b>29</b>		<b>23</b>	<b>30</b>		<b>23</b>	

Par rapport à ce début d'année : un départ de GS et une entrée en TPS.

L'enregistrement des inscriptions (ou des préinscriptions) aura lieu le jeudi 17 mars 2022, tout au long de la matinée.

L'information est donnée par voie d'affichage à l'Ecole et à la Mairie.

Les parents peuvent d'ores et déjà prendre contact avec l'Ecole ou la Mairie, pour préparer ces inscriptions.

Les documents à fournir pour l'inscription sont les suivants :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé
- Le carnet de vaccinations (à mettre à jour !)
- L'éventuel certificat de radiation (en cas de changement d'école).

Nous rappelons que l'accueil des TPS ne pourra se faire que dans la limite des places disponibles.

Comme pour les années précédentes, ces derniers ne pourront être accueillis qu'à la demi-journée, les places au dortoir étant attribuées prioritairement aux PS.

D'après les prévisions établies à partir des listes municipales, 133 élèves pourraient être scolarisés l'an prochain.

**Grille prévisionnelle :**

<b>Maternelle : 56</b>				<b>Elémentaire : 77</b>				
<b>TPS</b> (nés 20)	<b>PS</b> (nés 19)	<b>MS</b> (nés 18)	<b>GS</b> (nés 17)	<b>CP</b> (nés 16)	<b>CE1</b> (nés 15)	<b>CE2</b> (nés 14)	<b>CM1</b> (nés 13)	<b>CM2</b> (nés 12)
<b>9</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>10</b>

Nous profitons de l'occasion pour informer les parents de la possibilité d'une ouverture de classe pour la rentrée prochaine.

En effet, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur ont récemment rencontré Madame l'Inspectrice de l'Education nationale qui les a informés de cette proposition d'ouverture.

Si celle-ci est concrétisée à la rentrée de septembre prochain, c'est sans doute l'ancienne classe de M. Duwez qui sera retenue pour accueillir les élèves.

L'ensemble des membres du conseil d'école se félicite de cette ouverture qui permettra d'optimiser la répartition des élèves.

- **Organisation du temps scolaire – Année 2022-2023.**

L'organisation actuelle sera reconduite pour l'an prochain, à savoir répartir les heures d'enseignement sur huit demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Horaires Lundi		Horaires Mardi		Horaires Jeudi		Horaires Vendredi	
7 h 30 – 8 h 30	<b>GARDERIE</b>	7 h 30 – 8 h 30	<b>GARDERIE</b>	7 h 30 – 8 h 30	<b>GARDERIE</b>	7 h 30 – 8 h 30	<b>GARDERIE</b>
8 h 30 – 9 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	8 h 30 – 9 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	8 h 30 – 9 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	8 h 30 – 9 h 30	<b>ENS (1 H)</b>
9 h 30 – 10 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	9 h 30 – 10 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	9 h 30 – 10 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	9 h 30 – 10 h 30	<b>ENS (1 H)</b>
10 h 30 – 11 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	10 h 30 – 11 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	10 h 30 – 11 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	10 h 30 – 11 h 30	<b>ENS (1 H)</b>
11 h 30 – 13 h 30	<b>PM (2H)</b>	11 h 30 – 13 h 30	<b>PM (2H)</b>	11 h 30 – 13 h 30	<b>PM (2H)</b>	11 h 30 – 13 h 30	<b>PM (2H)</b>
13 h 30 – 14 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	13 h 30 – 14 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	13 h 30 – 14 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	13 h 30 – 14 h 30	<b>ENS (1 H)</b>
14 h 30 – 15 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	14 h 30 – 15 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	14 h 30 – 15 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	14 h 30 – 15 h 30	<b>ENS (1 H)</b>
15 h 30 – 16 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	15 h 30 – 16 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	15 h 30 – 16 h 30	<b>ENS (1 H)</b>	15 h 30 – 16 h 30	<b>ENS (1 H)</b>
16 h 30 – 18 h 30	<b>GARDERIE</b>	16 h 30 – 18 h 30	<b>GARDERIE</b>	16 h 30 – 18 h 30	<b>GARDERIE</b>	16 h 30 – 18 h 30	<b>GARDERIE</b>
Total horaire quotidien de classe	<b>(3 H + 3H) 6 H</b>	Total horaire quotidien de classe	<b>(3 H + 3H) 6 H</b>	Total horaire quotidien de classe	<b>(3 H + 3H) 6 H</b>	Total horaire quotidien de classe	<b>(3 H + 3H) 6 H</b>

- **Photos de classes.**

Si les conditions sanitaires le permettent, le jeudi 24 mars 2022 auront lieu les traditionnelles photos de classes.

En fonction des contraintes qui nous seront imposées, ces photos pourraient être mises en forme sous la forme d'un montage par le photographe.

Les prises de vues auront lieu dans la salle du nouveau dortoir.

- **Permis Internet.**

Comme tous les ans, les élèves de CM2 passeront prochainement leur « Permis Internet ». Il s'agit d'une action de sensibilisation aux dangers que les élèves pourraient rencontrer sur la toile, mise en place en partenariat avec les forces de gendarmerie.

Un grand merci à la brigade de Solesmes pour son implication dans cette action.

- **Piscine.**

Conformément aux dernières directives ministérielles, les activités de natation sont à nouveau possibles.

Par rapport au planning de fréquentation, qui a été précisé lors du premier conseil d'école, une légère modification doit être apportée.

En effet, nous venons d'apprendre qu'un nouveau découpage a été opéré :

- la période 2, qui concerne les élèves de CE1 et CE2, recommencera le 28 février et se prolongera jusqu'au 30 avril.
- la période 3 débutera du 02 mai et se terminera le 01 juillet. Ce seront alors les élèves de CP, CM1 et CM2 qui seront concernés.

- **Evaluations nationales et normées.**

Le ministère de l'Education nationale a mis en place, cette année encore, une série d'évaluations standardisées pour les élèves de CP et de CE1 dans les domaines du français et des mathématiques (début d'année pour les CP et les CE1 et milieu d'année pour les CP). Les évaluations nationales *Point d'étape CP*, qui devaient se tenir du 17 janvier au 4 février, ont été reportées pour tenir compte de la situation sanitaire. Pour les écoles des académies de la zone B, elles auront lieu du 28 au février au 11 mars 2022.

- **Nouvelles mesures sanitaires applicables.**

Les principales modifications apportées au protocole sanitaire et les mesures d'allègement ont été annoncées par les Ministre de l'Education le 11 février dernier.

Concernant les écoles primaires, les principales modifications sont les suivantes :

1) Le passage du niveau 3 au niveau 2 du protocole sanitaire dans le premier degré au retour des congés d'hiver de chaque zone (le 21 février 2022 pour la zone B) avec notamment :

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation) ;
- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

2) Un allègement des mesures liées au dépistage :

- à compter du 28 février, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en population générale. Il le sera aussi en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4) ;
- la présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les écoles et établissements scolaires.

Cette mesure de simplification s'appliquera dès la rentrée du 21 février.

- Questions diverses par les parents d'élèves.

Questions pour l'équipe enseignante :

- Qu'en est-il des quotas horaires, pour l'enseignement de certaines disciplines (arts plastiques, musique, éducation physique) ?

Ces questions relèvent de l'organisation pédagogique, mais l'équipe enseignante tient tout de même à préciser que les horaires d'enseignement sont dorénavant annualisés. En effet, les horaires des disciplines d'enseignement, précisés dans les programmes peuvent être répartis différemment selon les périodes.

- Piscine : y a-t-il un planning de prévu ?

Réponse déjà apportée ci-avant.

- Y a-t-il des interventions ou sorties de prévue pour cette fin d'année ?

Outre les interventions sur le Permis-vélo et l'Apprendre à porter secours, des interventions et sorties sont effectivement envisagées.

Deux partenariats sont prévus avec la CCPS :

- ✓ Une intervention sur « le tri des déchets » est prévue le lundi 28 février, pour la classe des CM1-CM2.  
Cela permettra de faire suite au projet de l'an passé, sur la décoration des cloches à verre, qui avait remporté un beau succès.
- ✓ Une manifestation de sensibilisation à « l'alimentation durable » est envisagée pour la classe des CM, mais la date et les modalités d'intervention restent à définir.
- ✓ Comme prévu en début d'année, les enseignants des classes 1 et 2 ont pris contact avec M. Hien pour une représentation théâtrale sur les dangers domestiques : « Une maison bizarre pour Balthazar ».
- ✓ Les enseignants des classes 4 et 5 sont toujours intéressés par une sortie pédagogique au Musée de la mine de Lewarde.  
Un contact a été pris avec les responsables du centre et nous sommes en attente de la budgétisation.  
Dès que possible et en fonction de l'évolution des règles sanitaires, nous prendrons contact avec l'APE et la Municipalité afin de concrétiser le financement.
- ✓ La traditionnelle randonnée pédestre de fin d'année, qui permet de découvrir l'environnement et le patrimoine proches sera bien évidemment reconduite, si les conditions sanitaires le permettent.

- Avec l'aménagement des nouvelles classes, y aura-t-il des équipements informatiques (TBI, Tablettes, ENI...) ?

L'aménagement des nouvelles classes va en effet permettre d'équiper l'ensemble des classes d'un vidéoprojecteur. De plus, l'équipe enseignante dispose pour l'instant d'un tableau interactif mobile et d'une dizaine de tablettes, grâce à l'implication de la municipalité dans le projet ENIR.

Tout ce matériel permettra de diversifier, encore davantage, les supports de travail.

- Une ouverture de classe pour la rentrée prochaine est-elle prévue ? Si oui, comment se mettra-t-elle en place ?

Réponse déjà apportée ci-avant.

- Y a-t-il une date arrêtée pour la fête de l'école ?

Pour l'instant, aucune date n'a été arrêtée concernant la fête de l'école, puisqu'à ce jour, nous ne savons pas si cette dernière pourra avoir lieu.

Si c'est le cas, il semble qu'elle pourrait être envisagée vers fin juin, comme d'habitude (le samedi 25 juin par exemple).

- La charge de devoirs semble plus importante cette année, est ce dû au covid ?

La charge de travail n'est pas plus importante cette année que précédemment. Les parents peuvent toutefois avoir cette impression puisque les directives officielles demandaient aux enseignants d'envoyer le travail de classe aux familles, lors des cas covid.

- Aux 3 professeurs qui utilisent les nouvelles classes, comment vous sentez vous dans les nouveaux locaux ?

Les enseignants s'accordent à dire qu'ils se sentent très bien dans leurs nouveaux locaux. Ils en ont pris possession dans de bonnes conditions, dès la rentrée de janvier 2022.

Même si les salles de classe ne sont pas plus spacieuses qu'auparavant, l'acoustique, la luminosité et la fonctionnalité sont considérablement améliorées.

Les sanitaires sont également plus adaptés aux élèves et aux adultes.

De plus, le fait de disposer d'un local pour le dortoir et la salle de motricité sur place est un atout important.

L'installation d'un tableau blanc et de vidéoprojecteurs dans les trois salles de classe est une très bonne chose.

Toutefois, on peut regretter pour l'instant les problèmes au niveau du téléphone et d'internet.

En effet, Internet est devenu un outil incontournable pour les enseignants et leurs élèves. Le fait de devoir s'en passer de façon durable devient problématique. De même, concernant le téléphone : pour joindre les professeurs, les parents doivent passer par la Mairie...ce qui, à long terme, s'avère compliqué.

### Questions pour l'équipe municipale :

- Ecole maternelle : y a-t-il un aménagement envisagé pour l'accès aux classes, plus sécurisé face à cette pente ?

L'accès aux classes a été réalisé dans le strict respect des plans établis par l'architecte et a été validé par la commission de sécurité. L'accès étant conforme au plan et aux normes, il n'est pas envisagé de le modifier.

- Accès très difficile pour une personne en situation de handicap ou une personne avec poussette.

Pour les personnes à mobilité réduite, il a toujours été prévu qu'elles passent par l'entrée rue de Sommaing.

- Des horaires ou autres aménagements (sécurité, vigipirate, fluidité ...) pour les sorties de 11 H 30 et 16 H 30 ? Aujourd'hui 3 classes utilisent cette entrée, c'est déjà compliqué.

Une réflexion va être très prochainement engagée avec M. Servoin, ses collègues et la Mairie afin de fluidifier les entrées et sorties de classes. M. le Maire est tout à fait conscient des difficultés. C'est pourquoi toutes les pistes seront envisagées et étudiées afin de trouver rapidement une solution.

- Pourquoi les enfants inscrits à l'aide aux devoirs ne sont pas ramenés en garderie une fois celle-ci terminée?

M. le Maire est surpris par cette question. En effet, consigne a toujours été donnée aux bénévoles de l'aide aux devoirs de raccompagner à la garderie les enfants que les parents ne viennent pas reprendre. Après réception de cette question, M. le Maire a contacté les bénévoles qui lui ont confirmé qu'ils respectaient bien la consigne.

- Comment joindre l'école ? Depuis plusieurs semaines, le numéro est semble-t-il non attribué.

Tout a été mis en œuvre du côté de la mairie qui relance incessamment l'opérateur téléphonique. L'école peut passer les appels, mais ne peut les recevoir ! La balle est dans le camp de Bouygues qui promet que tout va rentrer dans l'ordre dans les meilleurs délais...

- Qui encadre les enfants lors du périscolaire (matin, midi, soir) ? Bénévoles, diplômés ? Pouvez vous nous indiquer le nombre d'enfants encadrés par un adulte.

Lors du périscolaire, les enfants sont encadrés par les 2 ATSEM, le personnel communal et une bénévole. L'encadrement respecte les normes : 1 encadrant pour 10 enfants jusqu'à 6 ans ; 1 pour 14 à partir de 6 ans.

- Pourquoi ne pas proposer l'aide aux devoirs aux enfants éventuellement ciblés par les professeurs, même s'ils ne sont pas inscrits en garderie, afin de lutter contre l'échec scolaire ?

Ce que les parents demandent ici relève de la pédagogie et concerne par exemple l'APC et non l'aide aux devoirs. Il ne faut pas confondre aide aux devoirs et APC. L'aide aux devoirs est un dispositif conçu pour soulager les parents qui travaillent et qui se borne à faire faire les devoirs aux enfants. Une aide aux élèves en difficulté est du domaine de la pédagogie, qui est une compétence exclusivement réservée aux Professeurs des Ecoles.

- Est-ce normal que les enfants regardent des films interdits aux moins de 12 ans pendant la pause méridienne, lorsque celle-ci avait lieu dans les classes ?

Non, ce n'est pas normal. La Mairie n'était évidemment pas au courant de la projection d'un tel film durant la pause méridienne. La personne qui a pris la liberté de projeter ce film sera reçue en mairie où les activités interdites durant la pause méridienne lui seront rappelées.

- Est-il prévu de revoir le prix du ticket de cantine ?

Oui, c'est prévu pour la rentrée du mois de septembre. Son prix n'a pas bougé depuis l'arrivée à la Mairie de la nouvelle municipalité. La commission finances sera consultée et la décision sera ensuite entérinée par le Conseil Municipal.

- Le nom de la nouvelle école est il arrêté ? les élèves n'ont pas participé en proposant leurs idées ?

Cette question surprend M. le Maire, puisque cela fait bientôt 3 mois que le nom de l'école, arrêté après une large consultation, a été annoncé aux Vendegeois par le biais de Panneapocket et de la page Facebook *Au fil du Lonny* !

M. le Maire rappelle que toutes les propositions de nos concitoyens reçues en mairie ainsi que celles des enfants de l'école ont été transmises à la commission scolaire et périscolaire qui les a examinées et, après réflexion et discussion, a proposé à l'unanimité le nom d'Yvon BOURREL. Cette proposition a été entérinée ensuite par le Conseil Municipal réuni en séance le 6 décembre 2021 par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.